CGU et Politique de confidentialité Earthency

Article 1 - Objet

Les présentes **C.G.U.** régissent l'utilisation de l'application smartphone **Earthency**, service de communication dédié à l'activation d'une « médecine environnementale » dans les territoires.

Earthency est une solution digitale et innovante de territorialisation de l'urgence environnementale, à destination des collectivités locales, des citoyens, et des acteurs économiques.

Earthency facilite et accélère la résilience écologique des territoires par un programme de Médecine de l'Environnement.

Cette start-up a pour mission de valoriser l'action des pouvoirs publics face à l'urgence environnementale sur des cartographies nationales interactives. Elle propose une solution Smart Tech offrant des bénéfices dans des domaines transverses : environnement, santé environnementale, démocratie participative, territorialisation de la protection des ressources, biodiversité, projets urbains et transformation écologique.

Article 2 – Charte Éthique (à valider et cocher sur l'appli citoyenne)

Cette charte a pour but de poser un cadre éthique à nos actions.

La solution Smart Tech Earthency, organisée autour d'un service digital de communication, permet **d'alerter** sur une **atteinte** à notre **BIEN COMMUN**.

Elle génère une BOUCLE D'ACTION COLLECTIVE impliquant les territoires, les citoyens et les acteurs économiques.

Earthency permet à chacun de s'approprier cette "Médecine de l'Environnement".

Ce BIEN COMMUN, ce sont nos ressources VITALES: notre eau, notre air, nos sols et la biodiversité. Alerter est un acte civique qui permet de générer un processus de soins pour protéger ce qui est le plus essentiel à notre VIE et celle des GÉNÉRATIONS FUTURES.

Les principes de conduite de notre outil :

- 1- Valoriser l'action
- 2- Fédérer autour de la protection et le respect du vivant
- 4- Protéger notre bien commun pour les générations futures
- 5- Responsabiliser chacun dans la préservation de ses propres ressources
- 7- Permettre une intelligence collective et une interactivité positive entre institutions et citoyens
- 8- Faciliter la transmission de connaissances avec un outil pédagogique
- 9- Faciliter la concertation citoyenne et l'implication des administrés dans des projets de territoire
- 10- Faciliter la transformation écologique des territoires

Article 3 - Limitations de responsabilité (à valider et cocher sur l'appli citovenne)

Earthency est un outil de transmission de l'information concernant des atteintes à l'environnement et aux ressources vitales : l'eau, l'air, les sols. Earthency n'est pas responsable d'une mauvaise utilisation du service en dehors de ce cadre.

Paragraphe 1

En fonction du caractère urgent de la pollution signalée par l'utilisateur via l'application Earthency, la transmission de l'information concernant une pollution se trouvant un terrain identifié comme privé dont la photo sera prise depuis un espace public, sera effective si la gravité de la pollution et l'atteinte au bien commun (eau, air, sols) est avérée. L'image transmise par l'observateur sera floutée respectant ainsi le droit de la propriété privée. Le caractère de gravité de la pollution ainsi que la décision de l'équipe communale détermineront le type d'action menée en réponse à la signalisation. Earthency n'est alors pas responsable des décisions prises par l'équipe communale en réponse à cette signalisation. Earthency précise dans sa charte en article 2 ses principes notamment de sensibilisation dans un premier temps et dès que la situation le permet.

Paragraphe 2

Earthency n'est pas responsable d'une signalisation de pollution grave se trouvant sur un terrain privé dont la photo a été prise depuis un espace privé. La responsabilité de cette signalisation appartient à l'utilisateur qui décide, par une motivation de protection du bien commun et donc en fonction d'un caractère grave de la

pollution signalée, de transmettre l'information à la commune. Celle-ci tranchera de la situation et exercera son pouvoir d'action de réparation et selon les circonstances d'investigation. Rappel :

Le maire est l'autorité de police administrative au nom de la commune. Il possède des pouvoirs de police générale lui permettant de mener des missions de sécurité, tranquillité et salubrité publiques. Il exerce ses pouvoirs sous le contrôle administratif du préfet.

pouvoirs sous le contrôle administratif du préfet.

Par ailleurs, en sa qualité d'officier de police judiciaire, le maire est tenu de signaler sans délai au procureur de la République les crimes et délits dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

Les domaines d'exercice des pouvoirs de police du maire sont les suivants : l'habitat, la circulation et le stationnement, la protection des mineurs, l'environnement, l'urbanisme, les activités professionnelles, les réunions, les loisirs, la santé publique, les funérailles et les lieux de sépulture.

Afin d'assurer au mieux ses pouvoirs de police, le maire est tenu de mettre en œuvre les moyens normatifs et matériels nécessaires. Il peut, notamment, décider de créer une police municipale qui assurera le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

Paragraphe 3

Earthency n'est pas responsable d'une utilisation dans le but de nuire à une personne physique ou morale. Par ailleurs, l'utilisateur en acceptant la charte éthique (à valider également) s'engage à respecter celle-ci.

Paragraphe 4

Earthency met tout en œuvre pour assurer la sécurité de l'application et du **Site** ainsi que celle des **Internautes**. Le contenu mis à disposition sur le **Site** est fourni à titre informatif.

Le **Site** contient un certain nombre de liens hypertextes vers d'autres sites ; l'existence d'un lien du **Site** vers un autre site internet ne constitue pas une validation de ce site ou de son contenu, **Earthency** n'est pas responsable du contenu proposé par ces autres sites et n'assumera en conséquence aucune responsabilité de ce fait.

Paragraphe 5

Earthency ne pourra être tenue responsable des dommages directs et indirects causés au matériel de

l'utilisateur, lors de l'accès au service, ou de l'apparition d'un bug ou d'une incompatibilité. **Earthency** ne pourra également être tenue responsable des dommages indirects (tels par exemple qu'une perte de marché, de données, de chance) consécutifs à l'utilisation du service.

Les commentaires et messages publiés par les **utilisateurs** engagent uniquement la responsabilité de leurs auteurs respectifs.

Article 4 – Modération (à valider et cocher sur l'appli citoyenne)

L'utilisateur **d'Earthency** s'engage à ne pas transmettre de signalisation et informations dans le but de nuire à une personne physique ou morale.

Des espaces interactifs sont à la disposition des **utilisateurs**, les **photos et commentaires** sont modérés à posteriori. **Earthency** se réserve le droit de supprimer, sans mise en demeure préalable, tout contenu déposé dans cet espace qui contreviendrait à la législation applicable en France, en particulier aux dispositions relatives à la protection des données.

Le non-respect de l'une des règles suivantes entraîne la suppression des photos et commentaires, du trackback et du message concerné et le cas échéant, **Earthency** se réserve également la possibilité de mettre en cause la responsabilité civile et/ou pénale de l'utilisateur et de générer un processus d'investigation.

- Commentaires diffamatoires, racistes, pornographiques, pédophiles, incitant à délit, crimes ou suicides
- Commentaires reproduisant une correspondance privée sans l'accord des personnes concernées
- Commentaires agressifs ou vulgaires
- Commentaires atteignant le Point Godwin, c'est à dire pratiquant l'amalgame avec des thèmes polémiques sans rapport avec la discussion en court
- Commentaires visant uniquement à mettre en ligne un lien vers un site extérieur (spam de commentaires ou de trackback)

Earthency s'engage à supprimer, après consultation, tout message contrevenant aux conditions énoncées cidessus.

Article 5 - Champ d'application

L'utilisateur, par sa simple navigation sur l'application et le site **Earthency**, reconnaît avoir eu connaissance et accepter sans réserve les présentes **C.G.U.**

L'utilisation de l'application Smartphone et du site implique l'acceptation pleine et entière des C.G.U. ci-après décrites. Ces conditions d'utilisation sont susceptibles d'être modifiées ou complétées à tout moment, les **utilisateurs** sont donc invités à les consulter de manière régulière.

De la même façon, les mentions légales peuvent être modifiées à tout moment : elles s'imposent néanmoins à l'utilisateur qui est invité à s'y référer le plus souvent possible afin d'en prendre connaissance.

Article 6 - C.G.U. de l'appli, du site et des services proposés

Le Site est normalement accessible à tout moment aux Internautes. Ûne interruption pour raison de maintenance technique peut être toutefois décidée par Earthency, qui s'efforcera alors de communiquer préalablement aux Internautes les dates et heures de l'intervention. Le Site est mis à jour régulièrement par

Tout utilisateur majeur peut s'inscrire et télécharger l'application Earthency; si l'utilisateur est mineur lors de son inscription, il doit en premier obtenir le consentement parental ou celui de son représentant légal. Lors de son inscription, l'utilisateur doit confirmer qu'il a bien pris connaissance des présentes C.G.U. et qu'il les

Earthency se réserve la possibilité de modifier les présentes, à tout moment par la publication d'une nouvelle version sur le Site. Les C.G.U. applicables sont alors celles étant en vigueur à la date de la visite de l'Internaute.

Article 7 - Opposabilité

Les présentes C.G.U. régissent les relations entre les utilisateurs du logiciel de l'application d'une part et Earthency d'autre part, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus ou catalogues émis par **Earthency** et qui n'ont qu'une valeur indicative.

Les conditions particulières de l'utilisateur ne peuvent en aucun cas, sauf acceptation écrite de Earthency, prévaloir contre ces C.G.U. Toute condition contraire opposée par l'utilisateur sera donc, à défaut d'acceptation expresse et écrite, inopposable à **Earthency**, quel que soit le moment où elle aura été portée à sa connaissance.

Le fait qu'Earthency ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque disposition des présentes ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de ladite disposition.

Article 8 - Description des services fournis

L'application **Earthency** dans sa partie utilisateur et sa partie usage professionnel a pour objet de transmettre une information concernant une atteinte au bien commun, à savoir nos ressources : nos sols, notre eau, notre air. Earthency est un outil de transmission de l'information concernant des atteintes à l'environnement et aux ressources vitales. Ces atteintes peuvent être de petites ou de grande ampleur, de métrage variable, physiques ou

En fonction de la gravité de la pollution, la transmission de l'existence de celle-ci dans le cadre d'une géolocalisation sur un terrain non cloturé et non identifié comme privé, sera faite à la commune afférente afin de trouver une solution répondant aux principes de la charte détaillée en article 2.

Earthency s'efforce de fournir via l'application et le site des informations aussi précises que possible.

Toutefois, **Earthency** ne pourra être tenue responsable des omissions, des inexactitudes et des carences dans la mise à jour, qu'elles soient de son fait ou du fait des tiers partenaires qui lui fournissent ces informations. Toutes les informations indiquées sur l'application et le Site sont susceptibles d'évoluer. Par ailleurs, les renseignements figurant sur le Site ne sont pas exhaustifs. Ils sont donnés sous réserve de modifications ayant été apportées depuis leur mise en ligne.

Article 9 - Droit applicable et attribution de juridictionTout litige en relation avec l'utilisation de l'application Earthency est soumis au droit français. Il est fait attribution exclusive de juridiction aux tribunaux compétents de Rennes.

Article 10 - Propriété intellectuelle et contrefaçons

Les contenus de l'application Earthency et du Site, les marques, noms de domaines, produits, logiciels, images, vidéos, textes, graphismes, logos, icônes, sons ou plus généralement toute information objet de droits de propriété intellectuelle sont et restent la propriété exclusive de Earthency. Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est réalisée au travers des présentes **C.G.U.** du **Site**.

Toute reproduction totale ou partielle, représentation, modification, publication, adaptation, traduction ou

utilisation pour quelque motif que ce soit, quel que soit le moyen ou le procédé utilisé, sans autorisation préalable, expresse et écrite de **Earthency** est strictement interdite.

Toute exploitation non autorisée de l'application Earthency et du Site ou de l'un des quelconques éléments qu'il contient sera considérée comme constitutive d'une contrefaçon et poursuivie conformément aux dispositions des articles L.335-2 et suivants du Code de Propriété Intellectuelle.

Article 11 - Force majeure

Les délais contractuels peuvent être prolongés pour toute cause ayant placé **Earthency** dans l'impossibilité de remplir ses obligations, en particulier en cas de force majeure (évènement événement extérieur, imprévisible, et irrésistible dont **Earthency** ne peut raisonnablement avoir la maîtrise). De façon expresse, sont reconnus comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence française tout empêchement dans la fabrication imputable aux difficultés d'approvisionnement, aux pénuries de main d'œuvre et de matériel, à des mouvements de grève, à des interruptions de transport. Ces événements vaudront force majeure même s'ils ne revêtent pas les caractères imprévisible, irrésistible et insurmontable des événements réputés constitutifs de force majeure par la loi.

Article 12 - Gestion des données personnelles

En France, les données personnelles sont notamment protégées par la loi n° 78-87 du 6 janvier 1978, la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, l'article L. 226-13 du Code pénal et la Directive Européenne du 24 octobre 1995. A l'occasion de l'utilisation du **Site**, peuvent êtres recueillies : l'URL des liens par l'intermédiaire desquels l'**Internaute** a accédé au **Site**, le fournisseur d'accès de l'**Internaute**, l'adresse de protocole Internet (IP) de l'**Internaute**

En tout état de cause **Earthency** ne collecte des informations personnelles relatives à l'**utilisateur** que pour le besoin de certains services proposés par le **service**. L'**utilisateur** fournit ces informations en toute connaissance de cause, notamment lorsqu'il procède par lui-même à leur saisie. Il est alors précisé à l'**utilisateur** l'obligation ou non de fournir ces informations.

Ces données sont collectées lors de l'inscription et donc la création d'un compte. Ces données sont :

· adresse e-mail

Les données suivantes sont également susceptibles d'être collectées si l'Internaute ou l'Abonné décide de nous les communiquer :

- prénom/pseudo
- identifiant
- mot de passe

La géolocalisation sera uniquement effective au moment de la signalisation, de la prise de la photo et de l'envoi de cette photo à l'interface informatique professionnelle en mairie. Nous conserverons les données géographiques de la signalisation pendant 3 ans.

L'utilisateur(trice) qui transmet des données personnelles déclare être une personne majeure ou avoir reçu le consentement de ses parents ou d'un représentant légal.

Les données collectées ne le sont que dans le but de la réalisation du service fourni et ne sont en aucun cas commercialisées ou louées à des tiers.

Les données personnelles collectées ne sont conservées que pendant la durée nécessaire à la finalité de leur traitement ou pour le respect des législations en vigueur.

L'utilisateur(trice) dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression de vos données personnelles. L'utilisateur(trice) peut exercer ce droit en contactant earthency@gmail.com

Article 13 - Informatique et liberté

Conformément aux réglementations nationales et européennes, notamment aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout **Internaute** dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant, en effectuant sa demande écrite et signée, accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Aucune information personnelle de l'**Internaute** n'est publiée à l'insu de l'**Internaute**, échangée, transférée,

Aucune information personnelle de l'**Internaute** n'est publiée à l'insu de l'**Internaute**, échangée, transférée, cédée ou vendue sur un support quelconque à des tiers. Seule l'hypothèse du rachat de **Earthency** et de ses droits permettrait la transmission des dites informations à l'éventuel acquéreur qui serait à son tour tenu de la même obligation de conservation et de modification des données vis à vis de l'**Internaute** du **Site.** Les bases de données sont protégées par les dispositions de la loi du 1er juillet 1998 transposant la directive 96/9 du 11 mars 1996 relative à la protection juridique des bases de données.

Article 14 - Cookies

Afin de permettre aux **utilisateurs**(**trices**) une navigation optimale sur l'application et le site et un meilleur fonctionnement des différentes interfaces, **Earthency** pourra procéder à l'implantation d'un *cookie* sur le poste informatique de l'**Internaute**.

Un *cookie* est un fichier de petite taille, qui ne permet pas l'identification de l'**Internaute**, mais permet de stocker des informations relatives à la navigation sur le **Site** (date, page, heures), ainsi qu'aux éventuelles données saisies par les **Internautes** au cours de leur visite (recherches, login, email, mot de passe). Les données ainsi obtenues visent à faciliter la navigation ultérieure sur le **Site**, et ont également vocation à permettre diverses mesures de fréquentation. Les *cookies* sont conservés sur le poste informatique de l'**Internaute** pour une durée variable et peuvent ainsi être lus et utilisés par l'éditeur lors d'une visite ultérieure de l'**Internaute** sur le **Site**.

L'Internaute dispose de la possibilité de bloquer, modifier la durée de conservation, ou supprimer ces *cookies* via l'interface de son navigateur, dans quel cas la navigation sur le **Site** ne sera pas optimisée. Le refus d'installation d'un *cookie* peut entraîner l'impossibilité d'accéder à certains services.

Dans l'hypothèse où la désactivation systématique des *cookies* sur le navigateur de l'**Internaute** l'empêche d'utiliser certains services ou fonctionnalités fournis par **Earthency**, un tel dysfonctionnement ne saurait être en aucun cas constitutif d'un dommage pour l'**utilisateur (trice)** qui ne pourra prétendre à aucune indemnité de ce fait

Article 15 - Collecte des adresses IP

Earthency se réserve le droit de collecter l'adresse IP (Internet Protocol) publique de tous les **Internautes**, la collecte de cette adresse IP étant effectuée de façon anonyme et conservée pendant la durée requise par la loi et ne sera destinée qu'à permettre une bonne administration des services proposés par l'application. **Earthency** devra communiquer toutes les données personnelles relatives à un **Internaute** à la Police sur réquisition judiciaire ou à toute personne sur décision judiciaire. L'adresse IP pourra faire l'objet d'un rapprochement avec l'identité effective de l'**Internaute** en cas de communication de cette information par un fournisseur d'accès à internet.

Article 16 - Logiciels tiers

Le service utilise des logiciels tiers (plugins, widgets) afin d'ajouter des fonctionnalités (comme les boutons officiels Facebook Like, les commentaires Facebook, Twitter Tweet). Ces logiciels tiers envoient des requêtes à des API tierces via le navigateur Web du service pour récupérer des informations (comme les partages sociaux, le compte de commentaires sociaux). Cette demande faite par le navigateur Web peut inclure l'adresse IP, qui peut alors être vue par le tiers à qui il est demandé. Cette demande d'API n'inclut aucune donnée personnelle de l'utilisateur du service autre que l'adresse IP.

Earthency ne conserve aucune donnée récupérée par les logiciels tiers sur ses serveurs et ne partage pas ces données avec des tiers.

Les logiciels tiers fonctionnent à partir de l'application mais peuvent aussi charger des scripts distants (comme le bouton officiel Facebook Like / Recommend, Twitter tweet officiel, Facebook Comments) qui nécessitent d'être éxécutés sur les serveurs du service concerné. Le **logiciel** collecte les données de profil public de l'**utilisateur(trice)** uniquement à partir du consentement qu'il accorde au réseau social utilisé pour se connecter à l'application. Ces données comprennent prénom, nom, adresse e-mail, lien vers le profil de média social, identifiant unique, lien vers l'avatar du profil social. Ces données sont utilisées pour créer le profil d'utilisateur sur l'application. Ce consentement peut être révoqué à tout moment en contactant earthency@gmail.com

Article 17 - Nullité du contrat

La nullité d'une des clauses du présent contrat n'entraînera pas la nullité des autres clauses du contrat ou du contrat dans sa globalité, qui garderont leur plein effet et portée. Dans une telle hypothèse, les parties devront dans la mesure du possible remplacer la stipulation annulée par une stipulation valable correspondant à l'esprit et à l'objet des présentes.

Les présentes **C.G.U.** expriment la volonté pleine et entière des parties, et l'absence d'exercice par **Earthency** des droits qui lui sont reconnus par les présentes ne pourra en aucun cas être interprétée comme une renonciation à faire valoir lesdits droits.

Article 18 - Clauses abusives

Les présentes **C.G.U.** s'appliquent sous réserve du respect des dispositions impératives du Code de la consommation relatives aux clauses abusives des contrats conclus entre professionnels et consommateurs.